

### *La Constitution*

La question suivante était: Croyez-vous que la création d'une province englobant le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest devrait être décidée par le gouvernement fédéral avec l'accord de toutes les provinces ou de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population des territoires? L'appui sur ce point a été très fort, 49 p. 100 des personnes consultées ont dit que les habitants des Territoires devraient avoir le droit d'exprimer leur opinion, de concert avec le gouvernement fédéral.

Puis, la question ci-après a été posée: Pensez-vous qu'il serait important de faire participer les provinces et les territoires à la nomination des juges à la Cour suprême fédérale? Soixante-neuf pour cent ont répondu par l'affirmative.

S'agissant de savoir qui, du gouvernement fédéral, de la province ou du territoire, ou encore du juge en chef fédéral, devrait avoir le dernier mot au cas où la nomination d'un juge à la Cour suprême fédérale se heurterait à une impasse, 35 p. 100 se sont prononcés en faveur du juge en chef fédéral.

Quant aux deux dernières questions, il est intéressant de noter, que lorsqu'il s'agit de savoir si, d'après eux, il faut le consentement unanime du gouvernement fédéral et de toutes les provinces pour apporter des modifications à la Constitution à propos de questions concernant les fonctions de la reine, la composition de la Cour suprême du Canada, l'emploi de l'anglais et du français dans certaines circonstances, et la possibilité de futurs changements à la formule de modification de la Constitution—et la question visait surtout à savoir qui devrait exercer un droit de veto sur ces changements—49 p. 100 des personnes consultées estiment que toutes les provinces devraient avoir un droit de veto et 25 p. 100 sont en faveur d'un regroupement régional, ce qui dénote une attitude intéressante qui ne montre de favoritisme à l'égard d'aucune province. Seulement 1 p. 100 est en faveur de donner le droit de veto au Québec.

Finalement la question suivante a été posée: À votre avis, y a-t-il un palier de gouvernement qui serait mieux à même de s'acquitter de certaines responsabilités? Sans aborder toutes les sphères de compétence, disons que 48 p. 100 des répondants trouvaient que les communications devaient être du ressort du fédéral; 41 p. 100 voulaient que l'éducation reste de compétence provinciale; 40 p. 100 estimaient que les pêches devaient relever du fédéral; 61 p. 100 considéraient que l'habitation devrait être

assujettie à la compétence des provinces; 58 p. 100 jugeaient que l'immigration devait être du ressort du fédéral et 43 p. 100 trouvaient que l'assurance-chômage devait également relever du fédéral.

Chose intéressante, pour ce qui est de l'environnement, 56 p. 100 des répondants estimaient que ce domaine devrait relever de la compétence des deux niveaux de gouvernement. Ce fut le plus haut pourcentage dans la catégorie de la compétence partagée; viennent ensuite 40 p. 100 des répondants qui souhaitent que les soins de santé soient de compétence mixte.

• (2050)

Cet aperçu, comme je l'ai dit, remonte au mois de juillet dernier. Ce sont les réponses à des questions que j'ai essayé de formuler pour qu'elles ne soient pas tendancieuses, mais plutôt objectives et non biaisées; on sait tous que, dans l'absolu, c'est impossible, mais j'ai tout de même essayé. Je vous remercie de l'occasion de présenter ce rapport à la Chambre.

**L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis):** Madame la Présidente, je me réjouis de participer à ce débat historique sur l'avenir de notre pays. La circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis, que je suis fier de représenter depuis 1984, est un exemple unique au Canada car elle comporte à peu près 50 p. 100 d'électeurs francophones et 50 p. 100 d'électeurs anglophones. Elle comprend quatre villes, celles de Lachine, Dorval, Pointe-Claire et Beaconsfield. C'est, à mon avis, un excellent exemple d'harmonie et de coopération entre francophones et anglophones au Canada.

Les fêtes du 1<sup>er</sup> juillet en témoignent bien. L'an dernier, des comités de bénévoles de Lachine, Dorval et Beaconsfield ont organisé des activités spéciales auxquelles ont participé plus de 10 000 personnes de la circonscription que je représente.

La circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis est un modèle pour le reste de notre province et du pays. Il y existe des problèmes, mais nous trouvons des solutions. Cette circonscription de banlieue est située à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, à proximité de l'aéroport de Dorval. La prospérité de l'ensemble de l'île de Montréal constitue une préoccupation de premier plan pour les électeurs de cette circonscription. Le renouveau constitutionnel est de première importance à cet égard. L'éco-